



Paris, le 13 septembre 2007

DOSSIER DE PRESSE

LA BANQUE POSTALE CONFORTE SON MODELE ORIGINAL DE DEVELOPPEMENT EN NOUANT DE NOUVEAUX PARTENARIATS

CREDITS IMMOBILIERS : DEPLOIEMENT DE L'ACCORD AVEC LA MATMUT	p. 2
MONETIQUE : PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE GENERALE	p. 3
GESTION D'ACTIFS : CREATION DE DEUX FILIALES SPECIALISEES.....	p. 4
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE : PARTENARIAT COMMERCIAL ET FINANCIER AVEC CMP-BANQUE.....	p. 5
TRANSFERTS D'ARGENT : PARTICIPATION AU PROJET DE CREATION DE CORIPOST AFRICA SA POUR DEVELOPPER LE MANDAT ELECTRONIQUE.....	p. 6
MICROCREDIT SOCIAL : DEMARRAGE DE L'ACTIVITE	p. 7
LES NOUVELLES OFFRES DE PRODUITS ET SERVICES DE LA BANQUE POSTALE.....	p. 8-10
ANNEXE	p. 11
Fiche technique des nouveaux fonds à formule : <i>Intenséo 4 – novembre 2007 ; Intenséo 8 – novembre 2007.....</i>	p. 11-12

Contact presse :
Mouna Aoun – mouna.aoun@laposte.fr
Tél. : 01 55 44 22 39 - Fax : 01 55 44 22 62



CREDITS IMMOBILIERS : DEPLOIEMENT DE L'ACCORD AVEC LA MATMUT

Le 16 avril 2007, la Matmut et La Banque Postale annonçaient la conclusion d'un partenariat sur la distribution dans le réseau Matmut de crédits immobiliers de La Banque Postale.

Avant l'été, la commercialisation sous le label « Matmut/La Banque Postale » a été lancée en test dans les régions d'Amiens et de Rennes. Ce test a porté sur la réceptivité du réseau et des clients de la Matmut à cette nouvelle offre, ainsi que sur une organisation de l'instruction des dossiers par La Banque Postale fondée sur une plateforme téléphonique.

Le test, lancé à la mi-juin sur une zone qui représente 7% du réseau de la Matmut, a permis à la plate-forme de réaliser ses premiers rendez-vous, de monter des dossiers et d'accorder les premiers prêts « Matmut / La Banque Postale ». A fin août, ce sont déjà près d'une dizaine de prêts qui ont été mis en force pour près d'un million d'euros.

Devant le succès de ce test, La Banque Postale et la Matmut ont décidé de généraliser leur partenariat à la France entière.

Ainsi, fin novembre, l'offre de crédits immobiliers de La Banque Postale sera disponible dans le réseau des 571 agences Matmut réparties dans la France entière et proposée aux plus de 2,6 millions de sociétaires de la Matmut.

Les conseillers de la Matmut, qui ont été formés pour l'occasion, ont pour rôle d'identifier la demande des sociétaires, de la qualifier et de l'orienter vers une plate-forme téléphonique dédiée de La Banque Postale, qui procède, quant à elle, à l'instruction commerciale et administrative des dossiers et décide de l'octroi du crédit.

Basée au Centre Financier de Paris, la plate-forme téléphonique sera composée, lors du déploiement, de 12 Conseillers Spécialisés en Immobilier dédiés et formés à la prescription à distance de prêts immobiliers. Ces conseillers ont pour tâche d'accompagner les futurs acquéreurs tout au long de leur projet, en montant les dossiers de financement, en leur facilitant les démarches et en leur prodiguant leur expertise.

A travers ce partenariat innovant, La Banque Postale développe sa stratégie de distribution multicanale et répond au mouvement des banques françaises, à la recherche, notamment sur le crédit, d'autres modes de distribution et de relation client.

MONETIQUE : PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE GENERALE

La Banque Postale et la Société Générale envisagent de nouer un partenariat dans le domaine de la monétique. Ce projet doit être prochainement soumis aux Institutions Représentatives du Personnel de chacun des deux partenaires. Celles-ci doivent donc avoir la primeur du projet envisagé.

Ce projet fait l'objet de groupes de travail pour étudier les conditions d'un rapprochement des activités monétiques des deux groupes.

Ce partenariat vise à répondre de la manière la plus efficace aux évolutions en cours et aux enjeux à venir de cette activité, qui est marquée aujourd'hui par la constitution de quelques pôles réunissant plusieurs banques importantes.

Les deux groupes sont des acteurs majeurs du marché de la monétique en France, avec chacun 11% du marché dans l'émission de cartes bancaires. Ils disposent chacun d'environ 5000 DAB/GAB. La complémentarité de leurs systèmes d'information est un élément positif pour le projet envisagé.

En réunissant leurs savoir-faire, en mutualisant leurs investissements futurs et en réunissant leurs flux d'opérations, les deux établissements ont pour but, à travers ce projet, de disposer d'un outil moderne de nature à assurer la meilleure qualité de service au meilleur coût, à répondre à la mise en place de l'espace unique de paiements européens, le SEPA, et à l'émergence de nouvelles offres à la clientèle, tout en préservant la liberté commerciale de chacun des établissements.

Si les travaux en cours aboutissent, la signature d'un accord définitif de partenariat est envisagée d'ici fin 2007.

GESTION D'ACTIFS : CREATION DE DEUX FILIALES SPECIALISEES

Afin de mieux répondre aux attentes du marché et de la clientèle de La Banque Postale La Banque Postale Asset Management a deux projets de sociétés filiales spécialisées : la première dans la gestion structurée, la seconde en partenariat avec Ofi Asset Management, dans l'incubation de jeunes sociétés de gestion.

Un projet de filiale de gestion structurée

Un dossier d'agrément en vue de la création d'une nouvelle société de gestion structurée a été soumis à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Sous réserve d'agrément, cette société devrait être baptisée La Banque Postale Structured Asset Management (LBPSAM).

Détenue par La Banque Postale Asset Management, elle a pour vocation de devenir gérant chargé de la conception et du montage de fonds structurés de La Banque Postale, rassemblant les expertises de structuration et d'ingénierie financière de La Banque Postale et celles de gestion structurée de La Banque Postale Asset Management.

Ce regroupement de compétences, qui s'appuie sur plus de 15 années d'expérience dans les fonds à formule et les fonds garantis, a pour objectif de développer l'offre de produits destinée aux clients particuliers, investisseurs institutionnels et entreprises. La commercialisation serait effectuée par les équipes de La Banque Postale et également, pour des clients institutionnels, par celles de La Banque Postale Asset Management.

LBPSAM devrait reprendre 37 fonds structurés non coordonnés, actuellement gérés par La Banque Postale Asset Management. Ces OPCVM représentent un encours de 3,5 milliards d'euros¹, plaçant ainsi d'emblée la nouvelle société au 5^{ème} rang² des gérants de fonds structurés français.

AMlab, le nouvel incubateur de La Banque Postale Asset Management et Ofi Asset Management

La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Ofi AM ont décidé de s'appuyer sur leurs expériences réussies (Stelphia Asset Management, ADI...) dans le développement de sociétés de gestion entrepreneuriales en s'associant pour proposer un projet ambitieux : la création d'une société destinée à prendre des participations dans des sociétés de gestion innovantes et spécialisées sur des techniques de gestion ou classes d'actifs à haute valeur ajoutée.

Cette collaboration prendra la forme d'une joint-venture baptisée Amlab et aura pour objectif de faciliter et d'accélérer le lancement et le développement de nouvelles sociétés de gestion en leur apportant un soutien financier, juridique, marketing et commercial. Elle aura une approche capital risque en investissant dans des start-up ou une approche capital développement en investissant dans des sociétés jeunes ayant besoin d'accélérer leur développement.

Ces projets montrent la volonté de La Banque Postale de se positionner fortement dans le métier de la gestion d'actifs en proposant à sa clientèle des offres performantes et innovantes.

¹ Encours au 20/08/2007.

² Source : Europerformance au 31/07/2007.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE : PARTENARIAT COMMERCIAL ET FINANCIER AVEC CMP-BANQUE

Forts de missions et de valeurs communes en matière de lutte contre l'exclusion bancaires et d'accompagnement des clientèles moyennes et modestes, La Banque Postale et CMP-Banque, filiale bancaire Crédit Municipal de Paris, ont décidé de nouer un partenariat commercial et financier, pour proposer ensemble une offre élargie et mieux servir leurs clients fragiles et modestes.

Signé le 13 septembre 2007, cet accord de partenariat a vocation à monter en charge progressivement.

Sur le plan commercial, La Banque Postale fera bénéficier ses clients le nécessitant de l'expertise de CMP-Banque sur un produit participant à la lutte contre l'exclusion bancaire, le rachat de crédits. Quant à CMP-Banque, elle proposera dans un premier temps à ses clients les prêts immobiliers de La Banque Postale.

La Banque Postale et CMP-Banque envisagent, à l'avenir et au fil du développement de leur partenariat, de concevoir des produits nouveaux en commun à destination des agents municipaux et de l'AP-HP, ainsi que de la clientèle fragilisée. En outre, des complémentarités de cibles de clientèles pourront être recherchées et une action conjointe en matière de micro-crédits pourra être entreprise.

Sur le plan financier, La Banque Postale s'engage à fournir à CMP-Banque les moyens de son développement et elle entrera progressivement au capital de CMP-Banque dans la limite d'une participation de 19,9%.

Par cet accord, La Banque Postale permettra à la filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris d'augmenter sa capacité de prêt et ainsi renforcer sa vocation de banque sociale autour des activités principales suivantes :

- le crédit de restructuration, pour permettre aux clients confrontés à des difficultés budgétaires de trouver une solution durable ;
- une offre bancaire complète, comportant notamment le crédit immobilier, aux agents de la Ville de Paris et de l'AP-HP ;
- le microcrédit, adapté aux personnes qui veulent créer leur propre emploi en montant leur activité.

Héritière du Mont de Piété de Paris créé en 1777, le Crédit Municipal de Paris est la plus ancienne institution financière française, créée pour favoriser l'accès au crédit au plus grand nombre et leur permettre, grâce au prêt sur gages, d'échapper aux usuriers. Etablissement de crédit depuis la loi bancaire, le Crédit Municipal de Paris a filialisé son activité bancaire en décembre 2004 et créé CMP-Banque, qui compte aujourd'hui 20 agences ou permanences en Ile de France, dont 12 à Paris.

L'activité principale de CMP-Banque est la commercialisation de prêts de restructuration. Elle propose également une gamme de prêts personnels, de prêts sociaux, la gestion de comptes bancaires et le financement des associations.

TRANSFERT D'ARGENT : PARTICIPATION AU PROJET DE CREATION DE CORIPOST AFRICA SA POUR DEVELOPPER LE MANDAT ELECTRONIQUE

Afin d'enrichir sa gamme de transferts d'argent internationaux et répondre ainsi aux attentes de ses clients, La Banque Postale s'associe au projet de création de Coripost Africa SA, joint venture ayant pour objectif d'interconnecter 26 postes africaines³ en vue d'échanger des mandats électroniques, ou « mandats express internationaux » (MEI) via le canal IFS (International Finance System). Solution de transferts électroniques de fonds sécurisés, rapides (réception en J+2) et à prix adapté, ce canal est développé par l'Union Postale Universelle (UPU), institution spécialisée des Nations Unies réunissant 191 pays membres.

Cette solution vient ainsi compléter la gamme de services de paiement postaux, par le biais d'un service à délai garanti et permettant l'envoi d'argent, dont la somme peut atteindre 800 euros.

Actuellement, 30 pays⁴ ou territoires membres de l'UPU sont déjà connectés au réseau IFS.

Le projet de création de Coripost Africa SA est né de la volonté de La Banque Postale (qui échange déjà des MEI avec 10 postes africaines⁵), et des 26 postes africaines associées, de disposer d'un outil commun permettant de développer les échanges de mandats électroniques entre eux en :

- facilitant l'installation du canal IFS dans les pays non encore équipés ;
- mutualisant les traitements opérationnels à travers la mise en place d'une fonction de back office et d'un centre d'appels adaptée aux besoins des postes africaines ;
- harmonisant les conditions juridiques, opérationnelles et financières des échanges de mandats électroniques ;
- réduisant les coûts opérationnels de cette activité.

Un partenaire industriel implanté au Mali, la société « Ca-Va ! » filiale de la société OTC Participations basée en France, apporte son soutien opérationnel au projet.

³ Pays francophones : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Rwanda. Pays anglophones, lusophones et hispanophone : Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone.

⁴ Europe : Bélarus, Estonie, France, Moldavie, Russie, Ukraine ; Afrique : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Tunisie ; Asie : Arménie, Azerbaïdjan, Chine, Corée, Kazakhstan, Nouvelle Calédonie, Philippines, Polynésie française.

⁵ Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Madagascar, Maroc, Sénégal, Togo, Tunisie.

MICRO-CREDIT SOCIAL : DEMARRAGE DE L'ACTIVITE

La Banque Postale joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion bancaire et l'accès du plus grand nombre à des services bancaires de qualité. Dans ce cadre, elle est un acteur naturel et légitime pour participer activement au développement du micro-crédit social en France.

Au cours du premier semestre 2007, La Banque Postale a obtenu une extension d'agrément lui permettant l'octroi de micro-crédits sociaux du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), dans sa réunion du 30 mars dernier. A cet agrément, s'ajoute celui du Comité d'Agrément du Fonds de Cohésion Sociale obtenu le 10 mai pour l'accès à la garantie de ce fonds.

Ainsi, La Banque Postale est autorisée à financer des projets individuels portés par des personnes physiques en situation d'exclusion bancaire et habituellement exclus de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité.

Cette activité s'exerce dans le cadre **d'un dispositif d'accompagnement du bénéficiaire** par un acteur impliqué dans la lutte contre l'exclusion sociale. Aussi La Banque Postale recherchera-t-elle, à chaque fois que cela sera possible, **la garantie du Fonds de Cohésion Sociale** ou, le cas échéant, **d'un acteur y suppléant**.

Il s'agit de **prêts de montant et de durée limitée**, de 300 à 5 000 euros et d'une durée comprise entre 6 mois et 60 mois. Les taux de ces prêts s'inscrivent dans la politique de modération tarifaire pratiquée par La Banque Postale, notamment pour les personnes modestes.

La Banque Postale a participé à une première expérimentation de micro-crédit social dans la région Poitou-Charentes. Son dispositif, opérationnel depuis le 1^{er} juin 2007, repose sur un accompagnement des emprunteurs pour la demande et l'obtention de son prêt par une association impliquée dans la lutte contre l'exclusion sociale. Il a permis d'examiner de premiers dossiers de demande de prêts.

Fort de cette expérience, La Banque Postale va développer cette activité dans d'autres territoires d'ici la fin de l'année. Des partenariats avec des réseaux d'accompagnement seront noués afin de distribuer près de 2 300 prêts au cours des deux prochaines années.

Avec cette nouvelle activité, La Banque Postale s'affirme comme un partenaire actif du développement local et confirme, par ce nouveau volet, sa place majeure dans la lutte contre l'exclusion bancaire. Elle souhaite contribuer au développement du micro-crédit social qui, jusqu'ici, n'a pas trouvé sa place en France. Elle le fera aux côtés de tous les partenaires prêts à l'aider dans cette action.

LES NOUVELLES OFFRES DE PRODUITS ET SERVICES DE LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale développe de nouvelles offres de produits et de services pour mieux servir ses clients, accélérer son développement et conforter les missions qu'elle met en œuvre au quotidien.

Le PEA de La Banque Postale s'enrichit d'une offre de services associés

Depuis le 10 septembre, La Banque Postale propose **Plan Bourse Primiel**, une offre innovante de services associés conçue pour investir en Bourse avec plus de sérénité tout en bénéficiant de la fiscalité privilégiée du PEA.

Disponible uniquement dans le cadre du PEA et accessible via une cotisation annuelle de 12 euros, **Plan Bourse Primiel** apporte trois services majeurs :

- la sécurisation des gains (chaque mois, dès que la plus-value réalisée atteint 15%, elle est sécurisée vers l'OPCVM LBPAM PEA Court Terme),
- la mise en place de versements programmés,
- et une assurance contre les moins-values en cas de retrait anticipé suite à un coup dur (cette assurance garantit en cas de coup dur, le remboursement des moins-values éventuelles pouvant aller jusqu'à 50% du capital investi, dans la limite de 10 000 euros).

Dans le cadre de cette offre, les droits d'entrée sur l'OPCVM choisi sont réduits, s'élevant à 1,50% sur les versements ponctuels et 0,90% sur les versements programmés.

Plan Bourse Primiel s'adresse donc aux épargnants qui souhaitent être accompagnés pour leurs premiers pas en bourse.

Commercialisation d'un nouveau véhicule d'investissement immobilier : l'OPCI

La Banque Postale a décidé d'être parmi les premiers acteurs de la Place à commercialiser un nouveau véhicule d'investissement immobilier, l'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier).

Ayant pour objet d'investir à titre principal en actifs immobiliers (60% minimum) dans tous les secteurs de l'immobilier professionnel et résidentiel, le statut juridique de l'OPCI, proche de celui des OPCVM, lui confère une souplesse de gestion, une fiscalité attractive et une plus grande liquidité que les placements en immobilier classiques de type SCPI.

L'OPCI dispose d'atouts intéressants pour les épargnants investisseurs souhaitant :

- **diversifier leur patrimoine** en profitant des atouts de l'immobilier ;
- **accéder à un patrimoine à usage professionnel** (bureaux, commerces...) pour un capital de départ modeste pour un placement immobilier (1 000 euros la part de l'OPCI) ;
- **investir dans l'immobilier en direct sans les soucis de gestion liés à ce type d'investissement** (sélection des biens, perception des loyers, entretien des immeubles...) ;
- percevoir **des revenus annuels** qui évoluent en fonction des loyers et des éventuelles plus-values immobilières ;
- **bénéficier d'une fiscalité avantageuse**, l'OPCI étant exonéré d'impôt sur les sociétés. Le statut juridique de l'OPCI de La Banque Postale (type SPPICAV) permet, en plus, de bénéficier de la fiscalité attractive des dividendes d'actions pour les revenus perçus et de celle des plus-values de cession des valeurs mobilières en cas de rachat.
- **disposer rapidement des fonds en cas de besoin de liquidités** : l'OPCI contient une part de liquidités investie en titres et OPCVM monétaires. Cette liquidité offrira une souplesse supplémentaire permettant un délai de sortie inférieur à 2 mois.

En cours d'agrément à l'AMF, l'OPCI de La Banque Postale, principalement investi dans l'immobilier d'entreprise, sera géré par la société CILOGER, acteur majeur du marché immobilier depuis 1983 et récemment agréé par l'AMF pour gérer ce type de fonds. Le capital de CILOGER associe La Banque Postale (45%), le Groupe Caisse d'Epargne (45%) et CNP Assurances (10%).

Destiné à un investissement à long terme (8 à 12 ans), ce nouveau véhicule de placement sera proposé au public dans le courant du mois de novembre (sous réserve d'agrément par l'AMF).

Une nouvelle offre de fonds pour le grand public ...

Après les premiers lancements réussis des fonds garantis Intenséo (490 millions d'euros collectés depuis le début de l'année), **La Banque Postale commercialise, du 4 septembre à 31 octobre 2007, une nouvelle génération des fonds Intenséo :**

- **Intenséo 4 - novembre 2007**
- **Intenséo 8 - novembre 2007**

Indexés sur un panier d'indices diversifiés, ces FCP offrent des perspectives de performances attractives, en limitant les risques liés à l'évolution d'un seul marché. Le panier est construit à partir de 5 indices équipondérés représentant 3 univers d'investissement : actions, taux, matières premières.

... et pour la clientèle patrimoniale

Pour répondre aux besoins de ses clients patrimoniaux, La Banque Postale proposera, d'ici la fin de l'année 2007, un nouvel **FCPI** (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) ainsi qu'une nouvelle **Sofica** (sous réserve de l'agrément de l'AMF et de la DGI).

En cours d'agrément par l'AMF, ce nouvel FCPI baptisée **La Banque Postale Innovation 4** permet à une clientèle patrimoniale avertie, acceptant de prendre une part de risque, de profiter des perspectives de performances attractives des sociétés innovantes, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Cofondée par la Société Oddo & Cie, la nouvelle Sofica, sous réserve de l'agrément de l'AMF et de la DGI devrait rencontrer le même succès que sa « grande sœur » la Sofica « La Banque Postale Image » qui en moins de 4 jours, avait permis de collecter **4 millions d'euros**.

Emission prochaine de cartes bancaires co-brandées

Dès que l'interdiction du co-branding (possibilité de porter sur le visuel d'une carte bancaire la marque ou un symbole de la marque d'un partenaire commercial non bancaire) dans le système CB sera levée en octobre 2007, La Banque Postale proposera une offre fidèle à ses valeurs et à son positionnement de « Banque pas comme les autres ».

Ainsi, La Banque Postale devrait proposer à ses clients au mois de novembre 2007, une carte CB standard co-brandée affinitaire avec l'Unicef et ré-éditera pour les fêtes de fin d'année sa carte bleue Visa cadeau Unicef, à un tarif promotionnel de 5 euros au lieu de 10 euros.

Ces cartes feront l'objet d'un reversement d'argent à l'Unicef selon des modalités en cours d'élaboration avec notre partenaire.

En outre, dans le cadre de son partenariat avec Dreamworks, La Banque Postale lancera à la fin de l'année une carte cadeau « SHREK III ».

Des relevés de compte plus complets et personnalisés

A compter du 10 septembre, les relevés de compte de La Banque Postale évoluent tant sur la forme que sur le fond.

Au passage au format standard A4, plus facile à conserver et à classer et au graphisme modernisée, s'ajoute une démarche volontaire pour faciliter la lecture du document et le rendre le plus clair possible. Désormais, les différentes informations sont identifiables en un coup d'œil, grâce notamment à un tableau des opérations plus clair ou encore un regroupement des dépenses à débit différé avec leur date de prélèvement.

En outre, dans le but de faire du relevé de compte un canal d'information à part entière complémentaire des services en ligne, La Banque Postale a enrichi ses relevés de compte de nouvelles informations personnalisées, selon le profil du clients et ses produits bancaires, et essentielles à la gestion quotidienne du compte, comme :

- une zone « votre compte en résumé », offrant une situation en bref du compte ;
- un espace décomptant les points Adésio, si le client détient le service en option de sa carte de paiement, avec la date d'échéance des points ;
- une zone « contacts » reprenant l'ensemble des coordonnées indispensables pour contacter La Banque Postale ;
- ou encore des zones de messages personnalisés, en en-tête et en fin de relevé pour informer le client des nouveautés relatives aux produits et services de La Banque Postale.

Ce nouveau relevé sera envoyé à l'ensemble des clients de La Banque Postale, (personnes physiques et personnes morales), détenteurs de CCP ou de compte épargne (Livret A, Livret de développement durable, LEP, PEL,...).

ANNEXE

Fiche technique des nouveaux fonds à formule :

Intenséo 4 – novembre 2007

Catégorie :	Fonds à formule à capital garanti à l'échéance
Durée de placement :	4 ans
Affectation des résultats :	Capitalisation
Type de souscripteurs concernés :	Personnes Physiques / Personnes morales
Valeur liquidative minimum d'origine :	100 euros
Code ISIN :	FR0010497024
Eligibilité :	PEA ou CIFo
Période de commercialisation active :	<u>Nouvelle souscription :</u> Du 4 septembre 2007 au 6 novembre 2007 avant 11h30
Modalités de souscription / rachat :	Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu. Du 3 septembre 2007 après 11h30 au 6 novembre 2007 avant 11h30, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.
Eligibilité :	Plan d'Epargne en Actions (PEA) et Compte d'instruments financiers ordinaire.
Souscription minimum :	Dans le cadre du Compte d'instruments financiers ordinaire ou du PEA : 15 €
Echéance de la promesse :	8 novembre 2011
Commission de souscription :	Jusqu'au 6 novembre 2007 avant 11h30 : 2 %
Commission de rachat :	. 0 % : du 4 septembre 2007 au 6 novembre 2007 avant 11h30 . 4 % maximum : du 6 novembre 2007 après 11h30 au 7 novembre 2011 avant 11h30 . 0 % : à compter du 7 novembre 2011 après 11h30

Intenséo 8 – novembre 2007

Catégorie :	Fonds à formule à capital garanti à l'échéance
Durée de placement :	8 ans
Affectation des résultats :	Capitalisation
Type de souscripteurs concernés :	Personnes Physiques
Valeur liquidative minimum d'origine :	100 euros
Code ISIN :	FR0010497032
Eligibilité :	CI Fo ; assurance vie
Période de commercialisation :	<u>Nouvelle souscription :</u> Du 4 septembre 2007 au 31 octobre 2007 dans le cadre du CI Fo. Du 4 septembre 2007 au 6 novembre 2007 avant 11h30.
Modalités de souscription/rachat :	Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu. Du 3 septembre 2007 après 11h30 au 6 novembre 2007 avant 11h30, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.
Eligibilité :	Compte d'instruments financiers ordinaire et contrat d'assurance vie (Vivaccio, GMO**, Ascendo)
Souscription minimum :	Dans le cadre du Compte d'instruments financiers ordinaire : 15 € Dans les contrats GMO, Vivaccio et Ascendo : selon les règles du contrat
Echéance de la promesse :	9 novembre 2015
Commission de souscription (*) / Frais sur versement :	2,5% pour une souscription sur un Compte d'instruments financiers ordinaire : 3% de frais sur versement dans l'assurance vie
Commission de rachat :	. 0 % : du 4 septembre 2007 au 6 novembre 2007 avant 11h30 . 4 % maximum : du 6 novembre 2007 après 11h30 au 6 novembre 2015 avant 11h30 . 0 % : à compter du 6 novembre 2015 après 11h30

** GMO n'est plus ouvert à la commercialisation depuis le 31 décembre 2005